

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **12 mai 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 29/2026

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par l'entreprise ATU-CONNECT, afin de réaliser des travaux pour la création d'un raccordement ENEDIS.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise ATU-CONNECT ZA Du Pasquier 71800 Varennes sous Dun est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer des travaux de raccordement d'électricité rue du Mont Richard à partir du 1 juin 2026 (durée 5j)

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit au niveau du chantier, la rue sera interdite à la circulation.

ARTICLE 3 :

Cette interdiction de circulation et de stationnement sera matérialisée par une signalisation routière Livre I, 8^{ème} partie du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise ATU-CONNECT** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- L'entreprise ATU-CONNECT,

qui seront chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site de la commune de Sancé www.sance.fr dans la rubrique affichage légal.

Fait à SANCÉ le 12 mai 2026,
Le Maire
Thierry Pothier.

